



# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL DU SECTEUR EST

Bonne nouvelle dans le dossier de la démolition du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (CCJMR) et de la construction d'un nouveau centre communautaire multifonctionnel au même endroit, dans le secteur est. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a en effet obtenu une subvention de 3,25 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. Cette aide financière allégera d'autant la facture. Ainsi, en tenant compte de la récupération partielle des taxes, du versement de 2,16 M\$ de l'assureur pour l'effondrement partiel du Centre Jean-Marie-Roy en mars dernier et de cette subvention gouvernementale, la Ville déboursera près de 3,75 M\$ pour ce projet, dont le coût total est de plus de 10 M\$.

#### Tableau synthèse des coûts

Contrat RONAM taxes incluses (15%)	10 062 500 \$
Récupération partielle des taxes par la Ville	(875 000 \$)
Subvention du MAMH	(3 250 000 \$)
Indemnisation assurance CCJMR*	(2 164 088 \$)
<b>SOLDE à déboursier par la Ville</b>	<b>3 773 412 \$</b>

\* Ce montant n'inclut pas les 860 000 \$ versés en sus par l'assureur pour défrayer le coût des mesures d'urgences mises en place pour sauvegarder certains équipements et une partie de la fondation destinés à la reconstruction du nouveau centre.

Au nom des membres du conseil municipal, je remercie la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, pour cette aide financière substantielle. Aussi, une pensée particulière pour la députée de la circonscription de Louis-Hébert, Mme Geneviève Guilbault, et toute son équipe pour leur grande contribution au cheminement et à l'aboutissement de ce projet. Lorsqu'il est question de travailler à l'amélioration du bien-être des Augustinois, Mme Guilbault répond indéfectiblement présent. Merci sincère à notre députée. Et, en passant, toutes nos félicitations à la maman pour la récente arrivée du petit Christophe ! 😊

L'entreprise Ronam Construction débutera sous peu la démolition de ce qui reste du CCJMR avant d'entreprendre la construction du nouveau bâtiment sur les fondations existantes. Ce nouveau centre multifonctionnel comprendra un

gymnase double, des salles polyvalentes et des locaux pour des organismes communautaires. Le chantier s'étalera sur 10 mois et donc le nouveau centre communautaire devrait être inauguré au début de 2021.

### COMPTE DE TAXES – MODES DE PAIEMENT

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu par la poste votre compte de taxes dont le premier versement était dû pour le 28 février dernier. Dans une lettre jointe à cet envoi, je vous demandais de privilégier le paiement de vos taxes municipales par l'entremise des services en ligne des institutions financières plutôt que par chèques, ces derniers engendrant beaucoup de manipulations et de classement et donc de frais pour la Ville. Vous avez massivement répondu à mon appel puisque le Service de la trésorerie a vu le nombre de paiements par chèque diminuer significativement, soit presque de moitié. Merci beaucoup.

Par ailleurs, l'exercice aura aussi permis de constater que certaines institutions financières n'avaient pas encore d'entente avec la Ville et ne permettaient donc pas le paiement en ligne des taxes municipales. Des démarches ont été effectuées pour remédier à la situation, notamment avec les banques CIBC et HSBC, lesquelles permettent dorénavant ce type de transaction avec la Ville.

De plus, le Service de la trésorerie va prendre au cours des prochains mois les mesures nécessaires pour que le paiement des taxes municipales par prélèvements préautorisés soit aussi possible avec toutes les institutions financières, et ce, à compter de 2021, année où les chèques ne seront plus acceptés par la Ville.

### PARTIE OUEST DE LA ROUTE 138 – TRAVAUX À VENIR

La partie ouest de la route 138 est en bien piètre état. L'arrivée prochaine du printemps viendra encore cette année accentuer le problème avec l'apparition des nids-de-poule que nos équipes des travaux publics s'évertuent à combler avec un succès mitigé, puisque la structure de chaussée est rendue en fin de vie. Des travaux correctifs majeurs seront donc apportés dès cet été, et ce, de l'intersection avec la rue Jean-Juneau jusqu'à la rue du Brome. La couche d'asphalte sera complètement retirée, la fondation granulaire corrigée et un revêtement d'asphalte d'épaisseur supérieure mis en place. Les appels d'offres pour la réalisation des plans et devis et la mise en œuvre sont en cours de rédaction et seront lancés sous peu. Notez par ailleurs que des travaux de resurfaçage seront aussi effectués par le ministère des Transports cet été sur la route 138, sur le tronçon encore plus à l'ouest, à partir de la rue du Brome en allant vers Neuville. Cette partie de la route 138 est sous la responsabilité de ce ministère.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

**Horaires des bureaux administratifs: lundi au vendredi de 8 h à 16 h (ouvert le midi).**

••• Pour toute urgence en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville  
**VSAD.ca**



**SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!**



@VSADofficiel  
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel



**ABONNEZ-VOUS  
AUX ALERTES CITOYENNES  
VIA NOTRE SITE WEB**



## RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DU SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN - RÉFÉRENDUM

Interpelés par des citoyens du secteur nord du lac Saint-Augustin, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont entrepris une analyse de la réglementation d'urbanisme, dans l'objectif de modifier et d'uniformiser certaines normes. Ainsi, quatre règlements (2019-605 à 2019-608) ont été adoptés et visent notamment à permettre une densification légère du secteur et à renforcer les mesures de protection du lac Saint-Augustin en intégrant des normes relatives au reboisement des terrains.

À la suite de l'ouverture d'un registre en décembre dernier et de l'obtention du nombre minimal de signatures prévu par la loi, pour entrer en vigueur, le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* doit recevoir l'approbation des citoyens visés qui seront appelés à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** ce règlement lors d'un référendum.

Afin que vous puissiez être convenablement informés avant d'exercer votre droit de vote, vous êtes invités à consulter l'information générale et les documents disponibles sur le site Internet de la Ville, dont la foire aux questions, à l'adresse suivante :

[vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord](http://vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord)

De plus, vous pouvez vous adresser au Service de l'urbanisme qui se fera un plaisir de répondre à vos questions particulières sur demande :

M. Mathieu Després  
Chargé de projet en urbanisme  
Tél. : 418 878-4662 poste 5410  
[mathieu.despres@vsad.ca](mailto:mathieu.despres@vsad.ca)

### FOIRE AUX QUESTIONS

La foire aux questions, mise en ligne sur le site Internet de la Ville le 20 janvier 2020, a été bonifiée avec les informations complémentaires ci-dessous dans l'objectif de répondre à des questions fréquemment posées par les citoyens. Bien que le texte des règlements demeure la référence officielle, l'objectif de la foire aux questions est de faciliter la compréhension des changements proposés.

#### **Est-ce que la nouvelle réglementation prévoit l'obligation de recouvrir mon stationnement d'asphalte ou de pavé uni ?**

Non, il n'y a aucune obligation à cet effet. Les stationnements recouverts de gravier demeurent autorisés et aucune gestion des eaux de surface n'est exigée pour ce type de recouvrement de stationnement. Cependant, pour ceux qui souhaiteraient asphalté ou imperméabiliser autrement leur stationnement, un plan de gestion des eaux pluviales serait exigé par la Ville en vertu du règlement 2019-608.

#### **Pourquoi ma propriété, qui est située en zone agricole, est-elle visée par les exigences concernant le reboisement ?**

Les propriétés localisées au nord-ouest du chemin du Lac dans la zone projetée RA/A-104 font partie d'un « Hameau résidentiel agricole » qui se définit comme étant un ensemble de petits terrains ou des parties de terrain occupés par des habitations, ou susceptibles de l'être, qui sont généralement non utilisables pour l'agriculture ou l'exploitation forestière. Ces terrains sont desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire, ils sont utilisés à des fins résidentielles et certains d'entre eux ont un potentiel de subdivision. Il n'y a donc pas lieu d'avoir, pour ces propriétés, des exigences différentes concernant le reboisement de celles qui s'appliqueraient aux terrains localisés au sud-est du chemin du Lac qui ne sont pas localisés en zone agricole. Le reboisement effectué à travers les années sur ces terrains permettrait notamment d'empêcher le transport d'une partie des sédiments et des polluants d'origine agricole vers le lac Saint-Augustin.

#### **Quelles espèces d'arbres et d'arbustes peuvent être plantées lorsque du reboisement est exigé ?**

Les tableaux ci-dessous présentent certaines espèces d'arbres et d'arbustes à privilégier en fonction des conditions d'ensoleillement et d'humidité du sol.



ESPÈCES ARBORESCENTES (ARBRES)	HUMIDITÉ DU TERRAIN	LUMINOSITÉ DU TERRAIN
Chêne à gros fruits ( <i>Quercus macrocarpa</i> )	Moyenne	Soleil
Épinette blanche ( <i>Picea glauca</i> )	Moyenne à élevée	Soleil Mi-ombre
Épinette noire ( <i>Picea mariana</i> )	Élevée	Soleil Mi-ombre Ombre
Érable à sucre ( <i>Acer saccharum</i> )	Moyenne	Soleil Mi-ombre
Mélèze laricin ( <i>Larix laricina</i> )	Faible à élevée	Soleil
Pruche du Canada ( <i>Tsuga canadensis</i> )	Moyenne à élevée	Soleil Mi-ombre Ombre
Thuya occidental ( <i>Thuja occidentalis</i> )	Faible à élevée	Soleil Mi-ombre
Tilleul d'Amérique ( <i>Tilia americana</i> )	Moyenne	Soleil Mi-ombre

Suite en page suivante



### PARTICIPEZ AU RÉFÉRENDUM VISANT LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

**Je veux préserver mon environnement naturel et mon lac.**

**J'agis et je vote OUI au référendum du lac Nord.**

**Quand ? 22 mars (midi – 20 h) et 29 mars 2020 (10 h-20 h)**

**Où ? Hôtel de Ville**





ESPÈCES ARBORESCENTES (ARBUSTES)	HUMIDITÉ DU TERRAIN	LUMINOSITÉ DU TERRAIN
Cornouiller stolonifère ( <i>Cornus stolonifera</i> )	Faible à élevée	Soleil Mi-ombre Ombre
Dierville chèvrefeuille ( <i>Diervilla lonicera</i> )	Faible à moyenne	Soleil Mi-ombre
Genévrier commun ( <i>Juniperus communis</i> )	Faible	Soleil
Myrique baumier ( <i>Myrica gale</i> )	Élevée	Soleil Mi-ombre
Potentille frutescente ( <i>Potentilla fruticosa</i> )	Moyenne	Soleil Mi-ombre
Saule de l'intérieur ( <i>Salix interior</i> )	Moyenne à élevée	Soleil Mi-ombre
Spirée à larges feuilles ( <i>Spirea latifolia</i> )	Moyenne	Soleil
Sureau du Canada ( <i>Sambucus canadensis</i> )	Faible à élevée	Soleil Mi-ombre Ombre

**Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et plusieurs autres espèces ou cultivars peuvent être acceptés** par le Service de l'urbanisme. Il est à noter que la Ville n'encourage pas la plantation de frênes ou d'ormes d'Amérique en raison des maladies qui affectent actuellement ces espèces d'arbres (agrile du frêne et maladie hollandaise de l'orme).

Les espèces d'arbres et d'arbustes à privilégier ont été sélectionnées puisqu'elles sont capables de vivre dans la zone de rusticité du secteur. Une zone de rusticité est une zone géographique dans laquelle certaines plantes peuvent vivre, notamment puisqu'elles peuvent supporter les températures minimales hivernales de cette zone. De plus, l'ensemble de ces espèces sont adaptées à un milieu riverain et sont souvent recommandées pour la revégétalisation des rives des cours d'eau et des lacs.

**Quand a lieu la soirée d'information au cours de laquelle je peux rencontrer l'équipe de la ville pour poser mes questions ?**

Des membres du service de l'urbanisme seront disponibles pour répondre à vos questions le jeudi 12 mars à compter de 19 h à l'Hôtel de ville. Aucune prise de rendez-vous n'est requise. Profitez de cette occasion pour recevoir toutes les explications au sujet de votre propriété en personne. Pour ceux qui ne sont pas disponibles, n'hésitez pas à consulter notre site web, section Lac Nord ou à contacter Mathieu Després aux coordonnées mentionnées ci-avant.

**Quel type de professionnel est jugé compétent pour nous aider à planifier le reboisement de notre propriété?**

Le professionnel en question peut être un architecte paysagiste, un biologiste, un pépiniériste, un conseiller travaillant dans une pépinière, un ingénieur forestier ou toute autre personne, dont le propriétaire du terrain, jugé compétent par le Service de l'urbanisme. Un plan ou un croquis clair identifiant la localisation, l'espèce et le diamètre de chaque arbre et arbuste existant et à planter doit être fourni à la Ville.



**RÉFÉRENDUM – INFORMATIONS**

Le Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin est soumis à l'approbation des citoyens par la tenue d'un référendum.

La question qui sera soumise aux citoyens visés est :

**Approuvez-vous le Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin ?**

Le référendum se tiendra aux dates et lieu suivants :

Date du vote par anticipation : 22 mars 2020, de midi à 20 h  
 Date du vote : 29 mars 2020, de 10 h à 20 h  
 Lieu : Hôtel de ville

Pour exercer le droit de vote, la personne doit en date du 6 décembre 2019, remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne, domiciliée sur le territoire concerné par le Règlement 2019-608 et, depuis au moins six mois, au Québec et ne pas être en curatelle ;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé sur le territoire concerné par le Règlement 2019-608.

Dans le cas des copropriétaires indivis d'un immeuble et des occupants d'un établissement d'entreprise, qui ne sont pas domiciliés dans le territoire concerné par le Règlement 2019-608, seuls le copropriétaire ou l'occupant désigné à cette fin par procuration a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou l'occupant de l'établissement.

La personne morale exerce son droit par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution.

Les procurations ou résolutions peuvent être transmises au greffier ou à la Commission de révision de la liste référendaire jusqu'au 17 mars 2020 à 16 h.

La Commission de révision a siégé le 9 mars et siègera le 12 mars de 19 h à 22 h et le 16 mars de 14 h 30 à 17 h 30 à l'hôtel de ville. Le 12 mars au soir, des employés du Service de l'urbanisme seront présents à l'hôtel de ville pour répondre aux questions des citoyens sur le contenu du Règlement 2019-608.

**Pour toute information sur le référendum, contactez :**

M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
 Téléphone : 418 878-4662 poste 5112  
[daniel.martineau@vsad.ca](mailto:daniel.martineau@vsad.ca)

Également, consultez : [www.vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord](http://www.vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord) pour y trouver des informations supplémentaires.



**INVITATION À BOUGER ET BIEN S'ALIMENTER**

À nouveau cette année, La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite familles, organismes, écoles, institutions et entreprises à mettre de l'avant des initiatives faisant la promotion d'une vie active et d'une meilleure alimentation en s'inscrivant au Défi Santé ([defisante.ca](http://defisante.ca)) qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 30 avril. Pour connaître les activités libres offertes gratuitement, visitez le site Web de la Ville à l'adresse [VSAD.ca/calendrier](http://VSAD.ca/calendrier).

## UN NID-DE-POULE ? SIGNALEZ-LE

Vous constatez la présence d'un nid-de-poule sur la chaussée ? N'hésitez pas à nous le signaler! Si vous avez en main un téléphone mobile, nous vous invitons à utiliser l'application **Voilà ! Signalement** disponible gratuitement sur **Apple Store** et **Google Play** à partir de la section *Nous joindre* du site Web de la Ville. Ainsi, vous pouvez photographier, localiser et signaler un problème d'une façon instantanée.



Vous pouvez également remplir le formulaire de requête encore une fois disponible dans la section *Nous joindre* du site Internet de la Ville. Si vous procédez de cette façon, nous vous demandons d'indiquer à quel endroit se trouve le nid-de-poule en inscrivant non seulement le nom de la rue, mais aussi à quelle hauteur (numéro civique) il se situe.

### RÉPARATION TEMPORAIRE

Ce type de réparation est pratiqué lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas d'effectuer une réparation plus efficace et permanente. Elle est réalisée en hiver et au printemps généralement avec un enrobé à froid. La durée de vie d'une réparation temporaire varie de quelques jours à un an, selon les conditions météorologiques dans lesquelles la réparation a été faite et selon la sollicitation par le trafic. Il ne faut donc pas s'étonner de voir nos équipes reprendre un nid-de-poule quelques jours après qu'une réparation ait été réalisée.

### RÉPARATION PERMANENTE

Ce type de réparation est pratiqué avec un enrobé à chaud et doit être fait dans des conditions météorologiques favorables, soit de plus de 10°C idéalement. La durée de vie de ce type de réparation varie en fonction du trafic; elle peut être de quelques années. Le Service des travaux publics est chargé de prioriser les interventions et d'effectuer les travaux. Il faut toutefois noter que certaines artères sont sous la responsabilité du ministère des Transports qui voit donc à leur entretien. C'est le cas de la route de Fossambault et de la route 138, entre la rue du Brome et Neuville.

### CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PRÉVENTION DES INCENDIES



Le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires proposent cette campagne de sensibilisation : « **Au retour d'une absence de plus de 7 jours** » afin de vous rappeler de tester vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dès votre retour de vacances.

Pour plus d'information : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/capsule-prevention.html>

## DÉNEIGER ET DÉGLACER IMMEUBLE – MAISON – COMMERCE

Le mois de mars est toujours chargé en précipitations, la neige qui s'accumule sur les toits peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter le risque d'affaissement et d'effondrement des toitures. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.



### ÉVITER L'ACCUMULATION DE NEIGE ET DE GLACE

Par mesure préventive et pour assurer la sécurité du public, il est recommandé aux propriétaires de :

- retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment;
- porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément;
- confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.

### ESCALIERS, PORTES, BALCONS ET FENÊTRES

Après une averse de neige, débroyez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'issues de secours. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence.

### ABRI D'AUTO

Déneigez toujours votre abri d'auto temporaire pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids de la neige. Toutefois, ne débroyez pas la toiture à partir de l'intérieur de votre abri. En cas d'affaissement, vous seriez écrasé par la structure.

### DÉNEIGER SOI-MÊME OU FAIRE APPEL À DES SPÉCIALISTES

Si vous déneigez votre toiture vous-même, il est recommandé d'utiliser une pelle à toiture munie d'un manche télescopique pour la déneiger à partir du sol.

Cependant, sachez que le déneigement d'une toiture est une opération risquée autant pour les personnes qui sont sur le toit que pour celles qui circulent aux alentours. Outre les risques de chute, il faut aussi considérer la proximité d'installations électriques.

### VÉRIFIER LA SOLIDITÉ DE VOTRE TOITURE

De manière générale, les toits sont construits pour supporter les charges de neige des hivers québécois, mais quand les accumulations sont exceptionnelles, montrez-vous vigilant.

En cas de doute, consultez un ingénieur spécialisé en structure pour vérifier si la toiture subit un stress structurel causé par la surcharge de neige. C'est d'autant plus important si vous avez effectué des modifications majeures au bâtiment.

Des signes à surveiller :

- fissures sur les murs intérieurs
- portes intérieures qui se coincent ou se frottent
- craquements inhabituels qui se font entendre
- plafond qui se déforme.

## Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

C'est possible! Différents postes sont régulièrement offerts chez nous.

Consultez sans tarder la rubrique « *Faire carrière à la Ville* » de notre site Internet pour connaître la liste des offres disponibles.

[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)



Service des ressources humaines | [rh@vsad.ca](mailto:rh@vsad.ca)

# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



## MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

## AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

## POUR REJOINDRE LE CN

Plusieurs chemins de fer traversent le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Voici les coordonnées pour rejoindre le CN.

### LIGNE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU CN

La ligne de renseignements généraux du CN est le point de contact pour toute question ou préoccupation non urgentes, comme :

- l'état de la propriété/des passages à niveau
- les préoccupations environnementales (végétation, coupe d'herbe, arbres, etc.)
- les demandes de permis/de signaleur
- les renseignements généraux liés à l'exploitation (bruit, sifflement, vibration, vitesses des trains, heures d'ouverture, etc.)

### POLICE DU CN

L'équipe s'occupe de prendre les appels d'urgence, qui nécessitent une intervention immédiate. Lorsque requis, la Police du CN enverra des agents sur le terrain et communiquera avec les autres services d'urgence, comme les pompiers et les ambulanciers. Finalement, la Police du CN est aussi le point de contact lorsque les services d'urgence des municipalités doivent communiquer avec le CN ou lorsqu'un train doit être arrêté en cas de situation d'urgence.

Voici quelques raisons d'entrer en contact avec la Police du CN :

- les accidents
- les feux
- les intrusions sur les voies
- les activités illicites
- les défauts à un passage à niveau

### Ordures



Les ordures sont ramassées toutes les deux semaines. Collecte hebdomadaire à compter du 13 avril.

### Recyclage



La collecte se poursuit toutes les semaines. Aucune excuse pour ne pas recycler !

### Encombrants



La prochaine collecte des encombrants et des appareils au fréon : 12 mai 2020  
Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 p. 5406 ou sur notre site Internet dans la section *Nous joindre* avant le lundi le 11 mai midi.  
Si votre bac n'a pas été ramassé, laissez-le en place jusqu'au lendemain, car le fournisseur pourrait repasser.

### Ligne de renseignements généraux du CN

Lundi au vendredi  
8 h à 18 h, HE  
**1 888 888-5909**  
contact@cn.ca

### Police du CN

Tous les jours  
24 h/24  
**1 800 465-9239**  
CNPoliceTipLine@cn.ca



## Tu as entre 12 et 18 ans et tu veux être acteur de changements ?

Formes une équipe de 3 à 8 jeunes et inscrivez-vous au concours *Jamais Sans Mon Casque*, visite le <https://defitetelapremiere.com/concours-jamais-sans-mon-casque/> pour voir tous les détails. Tu as jusqu'au 20 avril pour participer.

Les membres de l'équipe gagnante recevront un ensemble casque, maillot, lunettes et gants pour vélo ou planche à roulettes d'une valeur de 250 \$. L'équipe recevra également 250 \$ en argent ainsi que des billets de cinéma.

Bonne chance !



**PARTICIPE AU CONCOURS**

Allez sensibilise ta gang!



**Ça va où? Ça va là.**

Regroupez vos sacs et pellicules de plastique dans un sac de sacs noué d'un format de moins de 100 litres (autre qu'un sac à ordures).

ville.quebec.qc.ca/cavala  
Votre collaboration fait la différence.

VILLE DE QUÉBEC

## MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

La maison Omer-Juneau est un milieu de vie et d'animation pour les personnes des 50 ans et plus.

Sauf exception les activités sont gratuites.

**Mercredi 18 mars 18 h 30**

Conférence emploi : Archéologue  
par Caroline Arpin



**Vous avez des suggestions d'activités ? N'hésitez pas à nous les mentionner !**  
418 878-5473 poste 1115

## LOCATION DE SALLES

Plusieurs salles sont disponibles dans les bâtiments municipaux. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un agent des réservations au 418 878-5473 poste 5800.

## COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Pour connaître les horaires de  
**BAINS LIBRES** et du **PATINAGE LIBRE**

Suivez-nous sur Facebook  
**VSAD Complexe sportif**



Pour effectuer une location  
d'heure de **GLACE**  
ou pour une **LOCATION DE PISCINE**

**418 878-5473 poste 5800**  
**VSAD.CA**

LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-AUGUSTIN PRÉSENTE

# FACE À FACE



Samedi **28 mars 2020**



# PRINTEMPS 2020

## ACTIVITÉS AQUATIQUES

Programmation disponible fin février

### Dates de la session:

Du lundi 30 mars au dimanche 14 juin

### Préinscription:

Du lundi 9 mars au  
mercredi 18 mars

### Inscription:

Du jeudi 19 mars au  
mercredi 25 mars



Pour nous joindre: **418 951-0018**  
ou [vsadcomplexe@sodem.net](mailto:vsadcomplexe@sodem.net)

## HORAIRE DU PICKLEBALL ET BADMINTON LIBRES

Les activités libres à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sont **gratuites!**

Du lundi 13 janvier au 23 juin 2020

Jour	Heure	Activité	Lieu
Mardi	8 h à 10 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Mardi	10 h à 12 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Mercredi	12 h à 14 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Jeudi	12 h à 14 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Dimanche	13 h à 15 h	Badminton libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Dimanche	15 h à 17 h	Pickleball libre	Campus Notre-Dame-de-Foy
Vendredi Jusqu'au 29 mai	19 h à 20 h 30 (4) 20 h 30 à 22 h (8)	Pickleball et badminton libre	Séminaire St-François

Dates non disponibles :

6, 15, 20 et 22 mars, 10 et 19 avril, 6 mai, 5, 12 et 19 juin

S'il vous plaît, veuillez respecter les heures de début et de fin des périodes libres. Les doubles sont obligatoires s'il y a beaucoup de joueurs.

**IMPORTANT :** Activités réservées aux résidents de Saint-Augustin  
Preuve de résidence exigée

### Lieux des activités :

**Campus Notre-Dame-de-Foy**  
Centre sportif  
5000, rue Clément-Lockquell  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
(6 terrains à votre disposition)

**Séminaire Saint-François**  
Centre sportif  
4900, rue Saint-Félix  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
(4 ou 8 terrains à votre  
disposition)



Veuillez prendre note que l'horaire est modifiable sans préavis.  
Surveillez le site Internet et la page Facebook pour les changements à l'horaire.

Pour information, joindre le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
au 418 878-5473, poste 5800 ou à [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca).

## SEMAINE PORTES-OUVERTES

Du 30 mars au 5 avril

**7** PROGRAMMES  
D'ENTRAÎNEMENTS  
VARIÉS AVEC UNE  
FLEXIBILITÉ D'HORAIRE  
ET ACCESSIBLES À TOUS

**ESSAI GRATUIT**  
MYLÈNE MARTEL | 418-327-8787  
[St-augustin@cardiopleinair.ca](mailto:St-augustin@cardiopleinair.ca)



cardio plein air

ÊTRE BIEN,  
**ACTIF.**

L'inscription est gratuite, mais obligatoire pour la majorité des activités. Elle se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.



Plus d'infos sur les activités à l'horaire dans le dépliant de la programmation et sur le site VSAD.ca/calendrier

## BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Judi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

### !! AVIS IMPORTANT !!

Pour le bon maintien et le bon déroulement des activités, nous rappelons qu'il est important de s'inscrire à l'avance afin de vous assurer une place. Ceux qui se présenteront sans être inscrits n'auront peut-être pas la possibilité de participer si l'activité est complète. Nous demandons également aux gens inscrits qui ne peuvent pas se présenter, d'aviser le personnel en appelant à la bibliothèque le plus rapidement possible afin de libérer les places.

### Formation sur mesure sur Internet et en informatique

Notre formateur bénévole, M. Gaétan Cyr, vous aidera selon vos besoins. Les formations se tiennent les mercredis, jusqu'au 8 avril. Inscription sur les heures d'ouverture de la bibliothèque sur place ou par téléphone.

### Du 21 mars au 11 avril

Exposition - « **La montagne secrète** » par les membres de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures



### 17 mars à 19 h

Conférence - « **À la découverte du Pop Art et de ses icônes modernes** » par Pascale Mathé en collaboration avec l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures. Pour adultes et adolescents.

Inscription en cours

### 26 mars à 19 h

Spectacle - « **La montagne secrète** » avec Bénédicte Guillon-Verne Pour tous à partir de 10 ans  
Inscription en cours



### 2 avril à 19 h

Concert - « **Au concert des Grands Esprits** » avec François Leclerc. Pour tous  
Inscription dès le 19 mars



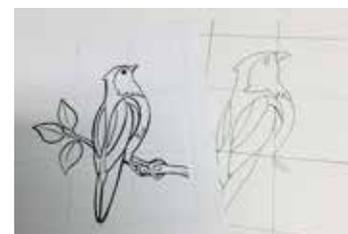
### 4 avril à 14 h

Spectacle pour la fête de Pâques - « **Conte de poule pas mouillée** » présenté par France-Anne Blanchet et ses poules savantes  
Pour toute la famille  
Inscription dès le 21 mars



### 14 avril à 10 h 30

Atelier pour les adultes : « **Agrandir une image avec la mise en carreaux** » par Luce Théberge  
Inscription dès le 31 mars



## CONTES POUR ENFANTS

Avec Brigitte Brideau

### 20 mars à 18 h 30

Heure du conte en pyjama.  
Pour les 3 à 5 ans  
« **Le livre où la poule meurt à la fin** » de François Blais et Valérie Boivin, éditions Les 400 coups  
Inscription en cours



### 21 mars à 10 h 30

Biblioconte. Pour les 0 à 5 ans  
« **La promesse** » de Jeanne Willis et Tony Ross, éditions Gallimard Jeunesse  
Inscription en cours

### 3 avril à 18 h 30

Heure du conte en pyjama. Pour les 3 à 5 ans  
« **La vache qui a pondu un œuf !** » de Andy Cutbill, éditions Hemma  
Inscription dès le 20 mars

### 11 avril à 10 h 30

Biblioconte. Pour les 0 à 5 ans  
« **L'œuf de mimosa** » de Bénédicte Guettier, éditions Casterman  
Inscription dès le 28 mars

### Les 10 commandements du lecteur responsable

- ♦ *De la pluie et de la neige, tu les protégeras.*
- ♦ *Dans un sac, tu les transporterás et tu ne les échapperas pas.*
- ♦ *Avec les mains propres, tu les manipuleras.*
- ♦ *Loin des animaux, tu les tiendras.*
- ♦ *Les bris, tu ne répareras pas, mais au personnel, tu les signalerás.*
- ♦ *Le coin des pages, tu ne plieras point et un signet, tu utiliseras.*
- ♦ *À la piscine, tu ne les apporterás pas.*
- ♦ *Crayons et marqueurs, tu n'utiliserás pas.*
- ♦ *Du café, du vin et du jus, tu les éloignerás.*
- ♦ *La date de retour, tu respecteras.*

# Quand un camp fait un monde de différence.

Les inscriptions sont maintenant ouvertes.

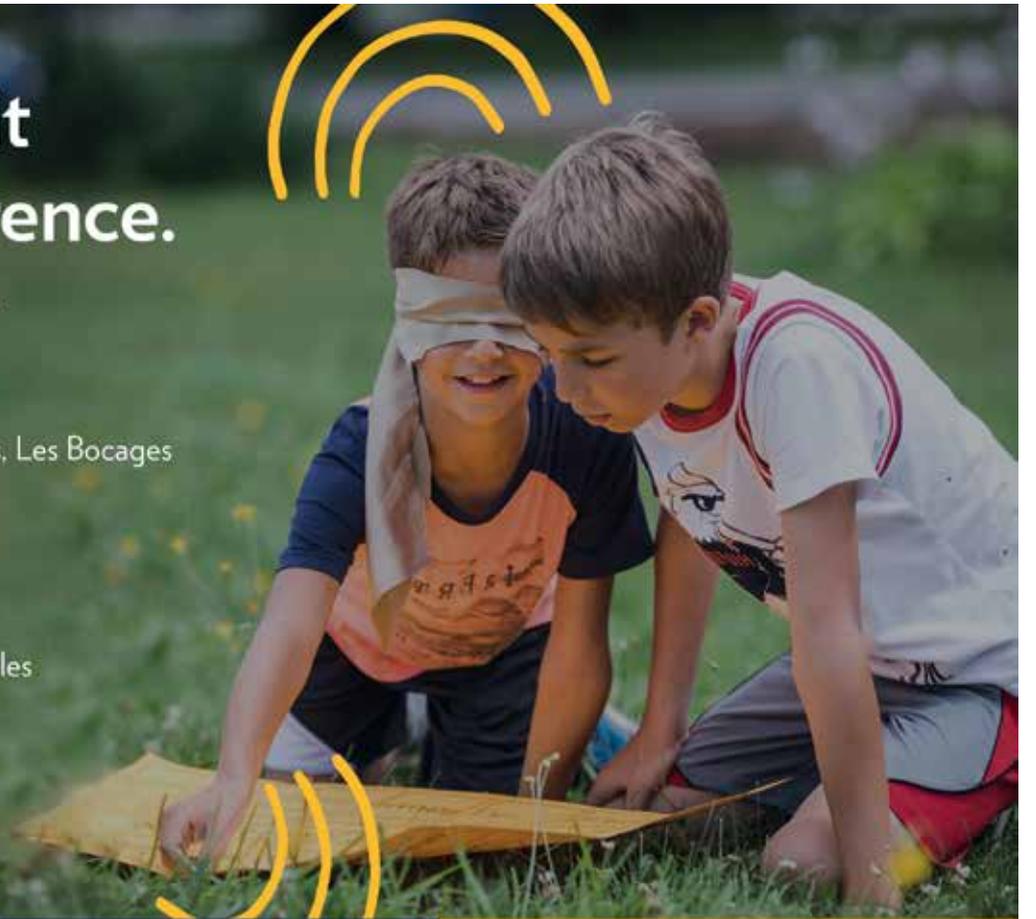
## PROGRAMMES VACANCES-ÉTÉ (PVE)

Séminaire Saint-François, Pav. Marguerite-Bourgeois, Les Bocages

## PROGRAMMES SPÉCIALISÉS (SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS)

Offrez à votre enfant l'occasion d'explorer de nouvelles passions et de se dépasser.

Rabais de 80\$ par semaine pour les résidents de Saint-Augustin



**FAITES VITE,  
LES PLACES SONT LIMITÉES.**

[campkeno.com/camp-de-jour](http://campkeno.com/camp-de-jour)



# K É N O

DEVENIR PLUS GRAND QUE NATURE

## LOISIRS PRINTEMPS

**DES ACTIVITÉS POUR TOUS  
ET POUR TOUS LES GOÛTS!**



# K É N O

**Inscriptions en ligne dès maintenant**  
au [www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)



### ACTIVITÉ ARTISTIQUE

Ateliers de peinture pour adultes (huile et acrylique)

### CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+

Pilates  
100% Souplesse  
Conditionnement sur musique  
Stretching et tonus

### ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE

Cardio-Latino  
Tabata  
Abdos Express

### SPORTS

Tennis pour enfants et adultes (extérieur)

### BIEN-ÊTRE

Qi Gong  
Tai-chi-chuan  
Yoga

Du lundi au vendredi, entre 8h et 17h

[info@campkeno.com](mailto:info@campkeno.com)

t 418 872-9949

f 418 872-1239